

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 12/12/2022

Délibération N° 12/12/2022 08

**AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS MUNICIPAUX – DEMANDE DE FOND DE CONCOURS
A LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS**

=====

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 6 décembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Pierre-Marie SOUILLARD, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Fatima ATTINI, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

**M. Marc LABUR qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Pierre-Marie SOUILLARD
M. Alain STEUX
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK
M. Jean-Christophe CAMBIER qui a donné procuration à Mme Karine GOUBE
Mme Maggy JANSOONE qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE**

Était absent :

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

Afin de répondre aux objectifs de la loi transition énergétique de 2015 sur le parc bâti, la commune a pour ambition de se doter d'une stratégie complète et transversale en faveur de la performance de son patrimoine immobilier. La démarche doit permettre à la collectivité de :

- Disposer d'un outil de connaissance et de suivi précis de son patrimoine immobilier.
- Maîtriser les différents enjeux pesant sur celui-ci (conformité, sécurité, performance énergétique, accessibilité, vétusté...)
- Identifier des gisements d'économies (énergie, rationalisation des coûts de maintenance...) tout en préservant ou améliorant le confort thermique de ses bâtiments pour une meilleure qualité de vie et d'usage des agents et des occupants.
- Identifier le potentiel de production d'ENR de ses bâtiments.
- Définir des scénarios de transition énergétique, à l'échelle de l'ensemble du parc ; scénarios déclinés en un programme d'actions pluriannuelles, concrètes, réalistes et priorisées.

- Qualifier les actions, leurs impacts (consommations, GES, dépenses et investissements) et évaluer les implications financières des différentes stratégies d'interventions possibles (réhabilitations lourdes ciblées, campagnes thématiques sur des ensembles plus larges, actions sur les usages...)
- Disposer d'un outil de suivi et d'évaluation de cette trajectoire de maîtrise énergétique et son incidence budgétaire.

La commune de Saint-Laurent-Blangy souhaite ainsi placer sa programmation d'opérations et d'actions prioritaires dans une vision de long terme. L'objectif est d'avoir une vision globale du parc immobilier et de son évolution (évolution du parc, trajectoire des consommations et émissions à l'échelle de l'ensemble du parc) à longue échéance (2030, 2040, 2050).

Contenu de l'audit sur 9 bâtiments communaux:

- état des lieux
- bilan énergétique et préconisations
- programmes d'améliorations
- analyse financière

Le plan de financement de cette action est le suivant :

| Dépenses | HT | Recettes | |
|---|--------------------|------------------------------|--------------------|
| Prestation d'audit énergétique de 9 bâtiments communaux | 29 450,00 € | Fond de concours CUA 50% | 14 725,00 € |
| | | Reste à charge communale 50% | 14 725,00 € |
| Total | 29 450,00 € | Total | 29 450,00 € |

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce plan de financement, d'autoriser M le Maire à solliciter le fond de concours auprès de la communauté urbaine d'Arras et à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce fond de concours. »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le 13 décembre 2022
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,

